

## **COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL** Commission ad hoc

### **Les mesures prises par le Conseil d'Etat pour lutter contre les dégâts aux cultures causés par les corvidés ont été évaluées en détail par une commission du Grand Conseil**

**Une commission ad hoc du Grand Conseil s'est penchée sur la problématique des dégâts causés par les corvidés aux cultures et sur les mesures prises par le Conseil d'Etat en la matière. Sur la base d'une documentation détaillée, les membres de la commission ont pu prendre connaissance des mesures déjà mises en place et se sont vu confirmer le fait que ce fléau est responsable de dégâts majeurs aux cultures vivrières, à la suite de l'abandon des produits répulsifs. Cette situation est suivie de près par les services de l'administration cantonale.**

Les membres de la commission ad hoc en charge de l'analyse du postulat de la députée Marion Wahlen - *Dégâts causés par les corvidés aux cultures : que fait l'Etat de Vaud?* se sont réunis en séance durant le mois d'avril 2022.

La Direction des ressources et du patrimoine naturel a pu dûment informer et documenter la commission en rappelant quelques mesures prises. Citons entre autres l'actualisation d'une fiche de conseil avec les mesures de prévention et moyens de lutte, la mise sur pied d'une campagne de recensement des dégâts de corvidés et un courrier d'information aux agriculteurs et agricultrices, ou encore, la modification des directives sur la chasse autorisant le tir de la corneille noire du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, des corneilles en bandes durant toute l'année ainsi que l'indemnisation partielle des dégâts après constat officiel des taxateurs.

La commission a pris bonne note de ces informations et a demandé des compléments d'information sur diverses thématiques, comme l'extension des indemnités aux autres cultures concernées, la destruction des nids, la distinction entre corneille noire et corbeau freux, ou encore, l'évolution de ces populations. Forte de ces renseignements, la postulante a estimé que les mesures mises en place par l'Etat de Vaud étaient insuffisantes pour l'instant. Elle a pourtant accepté de retirer son postulat moyennant l'assurance que l'Etat mettra rapidement tout en œuvre pour intensifier la lutte contre

ces prédatons qui concurrencent gravement notre production locale et notre sécurité alimentaire.

Le rapport de la commission développant de manière exhaustive les éléments évoqués ci-dessus sera prochainement déposé au Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2022

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Claude-Alain Gebhard, député, président de la commission